



COMMISSION DE TRIAL

CHAMPIONNAT DE LIGUE DE TRIAL 2015

Règlement conforme au règlement FFM.

Rappel : Arrêt, recul autorisé

Recul avec pied à terre = échec

Plus **1 minute 30** = échec

La protection individuelle dorso-ventrale est obligatoire pour les pilotes de moins de 18 ans et conseillé pour les autres.

La coupe circuit magnétique au poignet et la protection pleine de la couronne arrière est obligatoire.

ARTICLE 1^{er}

La Ligue Motocycliste d'Ile de France met en compétition, pour la saison 2015, le Championnat de Ligue de Trial qui se disputera de janvier à décembre 2015 pour les **Catégories** suivantes,

Senior 1 - Open - Senior 2 - Senior 3plus - Senior 3 - Senior 4plus - Senior 4

Les **SENIOR 1** emprunteront un tracé 100% **S1** avec 5 Zones sélectives (ex-Expert 2012)

Les **OPEN** emprunteront 50% de zones spécifiques **S1** abordable. Les zones restantes seront des zones communes avec les **S 2**.

Les **SENIOR 2** emprunteront un tracé 100% **S2**.

Les **SENIOR 3plus** emprunteront 50% de zones spécifiques **S2** abordable. Les zones restantes seront des zones **S 3**.

Les **SENIOR 3** emprunteront un tracé 100% **S3**.

Les **SENIOR 4plus** emprunteront 50% de zones spécifiques **S3** abordable. Les zones restantes seront des zones **S 4**.

Les **SENIOR 4** emprunteront respectivement un tracé 100% **S4**.

Niveaux :

Espoir (moins de 18 ans), Majeur (plus de 18 ans), Vétérans (plus de 40 ans), Féminine, Educatif, Motos anciennes seront positionnés dans le classement de leurs catégories.

ARTICLE 2

Pour participer à ce Championnat, les pilotes devront être licenciés à l'année dans un moto-club de la Ligue Motocycliste d'Ile de France.

ARTICLE 3

Epreuves comptant pour le Championnat de Ligue d'Ile de France 2015:

Toutes les épreuves seront ouvertes aux pilotes titulaires du Permis de conduire ou CASM ou « guidons d'or/argent ».

15 mars	ST LUCIEN-HERMERAY	RAIDERS / 78 & TC BEAUCE	
12 avril	LARCHANT (77)	UM NEMOURS	Chalenge éducatif
31 mai	MARCOUSSIS (91)	TC MARCOUSSIS	Chalenge éducatif
14 juin	LOOZE (89)	TC LOOZE	
21 juin	CAISNES (60)	TC CAISNES	
6 septembre	MARSANGY (89)	US JOIGNY	
13 septembre	NEMOURS (77)	UM NEMOURS	
4 octobre	ST CHERON (91)	MC St CHERON	Chalenge éducatif

Pour le Championnat, il sera tenu compte de toutes les **épreuves moins 2.**

Pour les **S1/Open S2/S3Plus** : **3 tours** pris en compte pour le classement par épreuve.

Pour les **S3/S4 plus** ; le classement par épreuve sera établi sur les résultats du

1^{er} tour et du meilleur tour entre le 2^{ème} et 3^{ème} tour.

Pour la **catégorie S4**: classement par épreuve établi sur **2 tours.**

Niveaux:

Espoir (jusqu'à 18 ans), **Majeur** (plus de 18 ans), **Vétérans** (+ de 40 ans), **Féminine**, **Motos Anciennes**, **Electrique.**

Seul le premier de chaque niveau et au bon vouloir de l'organisateur sera récompensé sur l'ensemble des catégories.

En cas d'ex-aequo au classement final, les pilotes seront départagés en tenant compte:

- du nombre de places de 1er
- du nombre de places de 2ème et ainsi de suite
- le classement lors de la dernière épreuve sera déterminant

Les **20 premiers** pilotes franciliens d'une épreuve marqueront des points de la façon suivante:

1 ^{er}	25 points	6 ^{ème}	15 points	11 ^{ème}	10 points	16 ^{ème}	5 points
2 ^{ème}	22 points	7 ^{ème}	14 points	12 ^{ème}	9 points	17 ^{ème}	4 points
3 ^{ème}	20 points	8 ^{ème}	13 points	13 ^{ème}	8 points	18 ^{ème}	3 points
4 ^{ème}	18 points	9 ^{ème}	12 points	14 ^{ème}	7 points	19 ^{ème}	2 points
5 ^{ème}	16 points	10 ^{ème}	11 points	15 ^{ème}	6 points	20 ^{ème}	1point

ARTICLE 5

Dans le cas où les concurrents n'auraient pas le nombre d'épreuves nécessaires, tous les points acquis seront pris en considération pour le classement. Toutefois en cas d'ex-aequo, les concurrents seront départagés selon les termes de l'article 4.

ARTICLE 6

Le pilote qui change de catégorie en cours de saison ne marquera des points que dans la catégorie la plus élevée. (Sauf dérogation de la Commission après une demande par écrit du pilote).

ARTICLE 7

Pour les épreuves du Championnat de Ligue organisées par les clubs franciliens, le montant des droits d'engagement est fixé à **35 €**. Il sera minoré à **25 €** si l'engagement arrive **au moins 8 jours minimum avant la date de l'épreuve accompagné du règlement. Les engagements reçus sans le règlement ne seront pas considérés comme des pré-engagements.**

Seuls les assistants (titulaires d'une licence sportive FFM) disposant d'un dossard fourni par l'organisateur pourront pénétrer dans les zones pour assurer le pilote après accord du commissaire.

ARTICLE 8

CONTROLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Pour l'engagement, le pilote devra se conformer à la législation en vigueur du code de la route.
Conformité des pièces administratives: permis de conduire - CASM - Guidon et licence FFM 2015.

Pour toutes les épreuves du Championnat de Ligue, les concurrents devront se soumettre à un contrôle technique. Ce contrôle aura lieu le matin même de l'épreuve avant le départ et portera sur l'équipement du pilote ainsi que sur la conformité de la moto: embouts de guidon, bouton de masse, leviers boulés, axe de sélecteur bouché et immatriculation....

Des contrôles volants pourront avoir lieu sur décision du Directeur de course et le pilote ne respectant pas les règles se verra exclu.

RAPPEL : L'assistant pilote devra être titulaire d'une licence FFM 2015 et se présenter également au contrôle administratif de l'épreuve.

ARTICLE 9

ENVIRONNEMENT

Les pilotes positionnés dans la file d'attente d'entrée de zone devront éteindre leur moteur. Seul le pilote prêt à franchir la zone pourra conserver son moteur allumé durant le franchissement du concurrent précédent.

Dans le parc coureur, les motos devront être installées sur un tapis de protection du sol (étanche en-dessous et absorbant au-dessus) lors de toutes interventions mécaniques et de ravitaillement en carburant.

Cette protection devra être remportée par les concurrents à la fin de l'épreuve.

ARTICLE 10

Les Champions de chaque catégorie seront récompensés au cours de l'Assemblée Générale de la Ligue d'Ile de France.

Les 1^{ers} de chaque catégorie du Championnat de ligue devront passer en catégorie supérieure la saison suivante, **excepté les plus de 50 ans**.

Les 5 premiers de chaque catégorie au classement final du Championnat ne pourront descendre de catégorie sauf dérogation de la Commission après demande formulée par écrit par le pilote.

COMMISSION DE TRIAL

CHALLENGE EDUCATIF TRIAL REGIONAL 2015

ARTICLE 1^{er}

La Ligue Motocycliste d'Ile de France met en place un Challenge éducatif trial Régional qui se disputera de janvier à décembre 2015.

Ce Challenge est réservé aux pilotes détenteurs d'une licence NJ1 (pilotes âgés de 6 à 7 ans), d'une licence NJ2 (pilotes âgés de 8 à 9 ans) d'une licence NJ3 (pilotes âgés de 10 à 14 ans).

Pour participer à ce challenge, les pilotes devront être licenciés à l'année dans une moto club francilien.
La protection individuelle dorso-ventrale et le coupe circuit au poignet est obligatoire pour les pilotes.

ARTICLE 2 :

Les participants devront se présenter à l'accueil administratif munis la licence de l'année en cours, guidon d'argent ou d'or.

ARTICLE 3 :

Epreuves comptant pour le Challenge éducatif de trial régional.

12 avril	LARCHANT (77)	UM NEMOURS	Chalenge éducatif
31 mai	MARCOUSSIS (91)	TC MARCOUSSIS	Chalenge éducatif
4 octobre	ST CHERON (91)	MC St CHERON	Chalenge éducatif

ARTICLE 4 :

A chaque manche du championnat de ligue, un classement « Mini-motos » (circuit spécifique) et « Grandes Roues » sera établi sous réserve d'avoir 3 participants.

Les classements seront réalisés dans les conditions mentionnées ci dessous :

Trois critères seront pris en compte pour définir ce classement.

1 – aptitude au pilotage

2 – comportement, fair-play

3 – sécurité matériel

Aptitude au pilotage : les points attribués correspondent aux points figurant sur la fiche de pointage.

Comportement, fair-play : si le comportement verbal ou gestuel du pilote ou de son encadrement est en cause, une pénalité pouvant aller jusqu'à 5 points sera ajoutée. Dans le cas de récurrence, l'exclusion sera immédiate.

Sécurité matériel : en cas de présentation de matériel défectueux, 3 points de pénalité seront attribués avant exclusion.

L'application des pénalités 2 et 3 sera décidée par le Directeur de course (en consultation avec l'éducateur).

Les classements de chaque épreuve donneront lieu à attribution de points selon le barème existant pour le championnat de ligue.

Pour ce Challenge, il sera tenu compte de toutes les épreuves .

En cas d'ex-aequo, l'article 4 du règlement du championnat de ligue sera appliqué.

ARTICLE 5 :

LES PARCOURS :

Les « Grandes Roues » auront à parcourir l'intégralité des zones de l'épreuve (nombre de tours en fonction de la catégorie choisie).

Le parcours pour les mini-motos (petites roues) comprendra 5 zones spécifiques dans un périmètre proche du départ.

Le nombre de zones à franchir ne doit pas dépasser 20.

Les pilotes auront à effectuer AU MAXIMUM: 3 tours de 5 zones ou 4 tours de 5 zones.

Dans l'hypothèse de zones communes avec la catégorie Sénior 4 (maximum 2), ces zones devront être faciles d'accès par l'inter-zone et proches du départ. Ces zones, de niveau Sénior 4, seront amputées des passages jugés infranchissables pour les mini motos (petites roues).

Le fléchage sera celui de la catégorie Sénior 4 et les passages spécifiques pour les mini motos seront indiqués par des flèches NOIRES et BLANCHES avec mention « PR ».

Un éducateur breveté fédéral sera présent pour l'encadrement des pilotes du Challenge éducatif.

ARTICLE 6 :

Pour les pilotes de la catégorie « Grandes Roues » qui empruntent la totalité du parcours du trial, le montant des droits d'engagement est fixé (sur les épreuves organisées par les clubs franciliens) à **35 €**. Il sera minoré à **25 €** si l'engagement arrive au moins 8 jours minimum avant la date de l'épreuve **accompagné du règlement.**

Pour les pilotes du mini trial de la catégorie « Petites Roues », le montant des droits d'inscription est fixé à **25 €** et sera minoré à **15 €** si l'engagement arrive au moins 8 jours minimum avant la date de l'épreuve accompagné du règlement.



TRIAL 2015

Championnat de Ligue IDF :

Dimanche 15 mars : St Lucien - (28) Tc Beauce
Mr Jean-Yves SOLA 1 impasse des Gâtines - 28130 SOULAIRE

Dimanche 12 avril : Larchant (77) UM Nemours
Mme Soizic Métayer 24 square Beauregard 77140 NEMOURS

Dimanche 31 mai : Marcoussis (91) TC Marcoussis
Mr Laurent Chassagne 3 clos du Houssay 91460 MARCOUSSIS

Dimanche 14 juin : Looze (89) TC Looze
Mr Gilles Foucherot 19 chemin Beauregard Hameau de Beaudemont
89500 VILLENEUVE SUR YONNE

Dimanche 21 juin : Caisnes (60) TC Caisnes
Mr Jean Helwaser 104 rue du Château 60400 CAISNES

Dimanche 6 septembre : Marsangy (89) US Joigny
Mme Véronique Danrée 23, rue du moulin 89290 VINCELOTES

Dimanche 13 septembre : Nemours (77) UM Nemours
Mme Soizic Métayer 24 square Beauregard 77140 NEMOURS

Dimanche 4 octobre : Saint Chéron(91) MC St Chéron
Mr Claude Turrini 26 rue de la libération 91610 BALLANCOURT